



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 MARS 2024

Délibération N°28/ 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE CINQ MARS
A DIX HUIT HEURES TRENTE

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 27 février 2024, s'est réuni, au centre culturel et des congrès André Grosjean pour des raisons de sécurité sanitaire, sous la présidence de **Renaud BERETTI, maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 28 puis 27 puis 26 puis 25 puis 24
Votants	: 33 puis 31 puis 33

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Thibaut GUIGUE, Sophie PETIT-GUILLAUME (de 18h30 à 19h30 jusqu'au vote de la délibération n°20 et de 20h30 à 23h à partir du vote de la délibération n°25), Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET-REVOL, Nicolas POILLEUX, Esther POTIN (jusqu'à 20 h 20 vote de la délibération n°24), Alain MOUGNIOTTE, Philippe OBISSIER (jusqu'à 21h au vote de la délibération n°27), Amélie DARLOT-GOSSELIN (jusqu'à 19h15 au vote de la délibération n° 19), Jérôme DARVEY, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Halifa HADJI, Gilles CAMUS, France BRUYERE (jusqu'à 21h40 au vote de la délibération n°27), Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Sophie PETIT-GUILLAUME (de 19h30 à 20h30), Michelle BRAUER (a donné pouvoir pour la séance à Sophie PETIT-GUILLAUME (de 18h30 à 19h30 et de 20h30 à 23h), Michelle BRAUER (de 19h30 à 20h30), Lucie DAL-PALU, Christophe MOIROUD (a donné pouvoir pour la séance à Jérôme DARVEY), Esther POTIN (a donné pouvoir à Alain MOUGNIOTTE à 20h20), Philippe LAURENT, Claudie FRAYSSE (a donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Céline NOEL LARDIN (a donné pouvoir pour la séance à Marietou CAMPANELLA), Philippe OBISSIER (a donné pouvoir à Pierre-Louis BALTHAZARD à 21h), Amélie DARLOT-GOSSELIN (a donné pouvoir à Isabelle MOREAUX-JOUANNET à 19h15), Marina FERRARI (a donné pouvoir pour la séance à Gilles CAMUS), et France BRUYERE (a donné pouvoir à Christian PELLETIER à 21h40).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX

28. AFFAIRES FINANCIÈRES

Budget Primitif 2024

Budget principal

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX est rapporteur de l'exposé ci-dessous.

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles, L1612-12, L.2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

VU la délibération relative au rapport d'orientations budgétaires 2024 en date du 16 janvier 2024,

VU la nomenclature budgétaire M57,

VU l'examen de la question par la commission n° 1 du 27 février 2024,

VU le rapport de présentation relatif aux budgets annexé à la présentation délibération, Suite au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du conseil municipal du 16 janvier 2024, il est proposé de procéder au vote du budget principal 2024 de la commune d'Aix-les-Bains.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Règlement Budgétaire et Financier adopté le 19 décembre 2023,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le maire expose le contenu du budget primitif 2024.

Il propose au vote le budget primitif 2024 de la commune d'Aix-Bains.

Le Maire propose de procéder au vote du budget primitif 2024 par chapitre.

En M57, en application du principe de la fongibilité des crédits, sur autorisation du conseil municipal, le maire peut procéder annuellement aux virements de crédits en fonctionnement entre les chapitres 011, 65 et 67 et en investissement entre les chapitres 20, 204, 21, 23 et 45 dans la limite réglementaire de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le budget 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à **47 813 687 €** en section de fonctionnement et à **17 771 399 €** en section d'investissement. Le rapport de présentation du budget principal est annexé au projet de délibération.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à la majorité avec 26 voix POUR et 7 CONTRE (Gilles CAMUS pouvoir Marina FERRARI, Christian PELLETIER pouvoir France BRUYERE, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget Principal **par chapitre** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **47 813 687 €** en section de fonctionnement et à **17 771 399 €** en section d'investissement,
- **AUTORISE** le maire à procéder à des virements de crédits en fonctionnement entre les chapitres 011, 65 et 67 et en investissement entre les chapitres 20, 204, 21, 23 et 45 dans la limite réglementaire de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- **AURORISE ET MANDATE** le maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



Transmis le : 13.03.2024
Publié sur le site de la commune le : 18.03.2024
Exécutoire le : 18.03.2024

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 18.03.2024 »


Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général des services
Administration Générale et Gestion du patrimoine

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Délibération 28 - Budget Primitif - Budget principal**

Date de décision: **05/03/2024**

Date de réception de l'accusé **13/03/2024**

de réception :

Numéro de l'acte : **05032024_28**

Identifiant unique de l'acte : **073-217300086-20240305-05032024_28-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .1 .2 .2**

Finances locales

Decisions budgetaires

Budget primitif

Délibération approuvant le vote du budget primitif

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **DCM28 BP 2024 - Budget Principal_VNA(2).doc (99_DE-073-217300086-20240305-05032024_28-DE-1-1_1.pdf)**

Annexe : **DCM28 NOTE DE PRESENTATION BUDGETS 2024 VERSION 2 définitive m57_1_.pdf (21_RP-073-217300086-20240305-05032024_28-DE-1-1_2.pdf)**

RAPPORT DE PRESENTATION